



1876 : Les missionnaires s'installent à Ouarzen (ou Beni-Mengallet)

1879 : La 2e caravane des missionnaires de Lavigerie arrive à Tabora.

Extraits de la lettre du 8 novembre 1889 à Léopold II, roi des Belges

Chez les Musulmans l'esclavage a un caractère de douceur et, si j'osais le dire, de famille, qui ne ressemble ni aux horreurs de l'esclavage des noirs de l'intérieur de l'Afrique, ni même à celles qui se voyaient dans les colonies d'Amérique, il y a seulement quelques années. Chez les colons du Nouveau Monde, l'esclavage était dur, quelquefois féroce. Dans les familles de l'Empire Ottoman, il a un tout autre caractère qu'il tient des prescriptions mêmes du Coran et de ses principaux commentateurs. Aussi voit-on souvent des esclaves, même lorsqu'ils le peuvent, comme en Algérie ou en Tunisie, ne pas vouloir quitter leurs maîtres. Leur travail est modéré, les traitements moins sévères qu'ils ne le sont pour les ouvriers dans la plupart de villes d'Europe, l'attachement entre maîtres et esclaves plus grand que dans d'autres contrées, entre maîtres et serviteurs, l'union, l'adoption légales fréquentes.

Mais quoique l'esclavage soit doux et tolérable chez les musulmans, au moins dans l'Empire Turc et dans l'Égypte, car on n'en saurait dire autant du Soudan et du Maroc, il est certain qu'il donne lieu en Afrique à des cruautés et à des horreurs sans nom en maintenant la traite et la chasse à l'homme. L'existence de l'esclavage est reconnue par Mohammed mais seulement pour les captifs pris en guerre, Mohammed enjoint de bien traiter les esclaves et recommande comme un acte spécialement agréable à Dieu de rendre les esclaves à la liberté. Le Coran n'approuve pas la séparation du mari d'avec sa femme, ni des enfants d'avec leurs parents (comme cela se fait ouvertement dans les marchés du Maroc). La mutilation des enfants pour les harems est un crime contre Dieu, contre la nature humaine, et le Coran la prohibe...

L'Œuvre antiesclavagiste demande que, conformément au texte précis de l'Acte Général de Berlin, aide et protection soient toujours accordées, par les Puissances, aux

œuvres qu'elle entreprend, et au personnel qu'elle emploie, quels que soient leur nationalité et leur caractère, religieux, scientifique, ou charitable, pour arriver à l'abolition de l'esclavage et, plus tard, à la restauration d'un ordre social régulier dans l'intérieur de l'Afrique...

Moi-même et l'Œuvre faisons appel non seulement à la foi mais nous nous adressons à la raison, à la justice, au respect, à l'amour de la liberté, "ce bien suprême de l'homme", comme l'a dit Léon XIII... "Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger"... L'injustice envers d'autres hommes révolte mon cœur, l'oppression, les cruautés contre un si grand nombre de mes semblables ; ce que je voudrais qu'on fit pour me rendre la liberté, l'honneur, les biens sacrés de la famille, je veux le faire pour rendre aux fils de cette infortunée Afrique...

Notre Œuvre, en offrant à chacun le moyen, en servant l'honneur et les intérêts de son propre pays, de servir ceux de l'humanité tout entière.

En plus de l'argent, il faut des volontaires, mais "je me hâte de le dire, cependant, cette croisade ne peut et ne doit être qu'une croisade pacifique. Il ne s'agit pas d'organiser de toutes pièces une expédition armée pour faire une conquête ou livrer des batailles ; il faut la force, il faut des soldats non pour livrer des combats, mais uniquement pour maintenir l'ordre, pour interdire aux brigands l'usage des armes, pour fermer la route aux caravanes d'esclaves. Si j'eusse osé le mot, dès le premier jour, c'est une gendarmerie sacrée que j'aurais demandée pour l'intérieur de l'Afrique..."

